



## Accident du travail et employeur contre

Par **ninan**, le **28/03/2013** à **09:24**

Bonjour

Je suis victime d'un accident de trajet, chute en arrivant à mon domicile à l'heure habituelle d'arrivée, mon employeur (embêté par mon absence d'une semaine) est contre et m'accuse de falsifier cette déclaration d'AT. Il dément par courrier auprès des services de la Sécurité Social, et me dénonce aussi d'être tout de même venu travaillé. Car vu son stress dû à mon absence, je suis allé le dépanner 3/4 heures entre mes visites médecin et radio. Rendre service apporte encore plus d'ennuis...Il cherche depuis quelques années la moindre faille pour me licencier ! Il s'entour aussi de faux témoins

Pouvez vous me conseiller sur la suite de ce problème ?

Que dois je faire ? Vite expliquer la situation à la sécurité social ou le laisser faire ?

Au pire, ce ne sera pas pris en AT ? ou peut-il mettre en route un licenciement à ma reprise très prochaine ?

Merci à tout ce qui me donneront leur avis, j'attend devant l'écran et vous souhaitez une bonne journée.

Coridalement

Par **P.M.**, le **28/03/2013** à **17:45**

Bonjour,

Cela veut donc dire que l'employeur est tout aussi fautif que vous en vous laissant travailler si vous lui aviez déjà remis l'arrêt de travail et que par ailleurs, il vou a bien payé pour ce temps de présence dans l'entreprise, vous pourriez donc tout autant le mettre en cause ou le prévenir que vous n'hésitez pas à le faire s'il met son projet à exécution...

Sinon, il faudrait expliquer exactement ce qui s'est passé à la CPAM...

De toute façon, on ne peut pas savoir ce que l'employeur va faire au niveau d'une sanction éventuelle et il conviendrait d'aviser en conséquence...